

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs**

**Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 12 septembre 2016 à 20 h au lieu et à l'heure ordinaires des séances :**

**Sont présents : messieurs Sylvain Harvey, Normand Lamarche, Serge Grégoire, Sylvain Charron et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.**

**Est également présent monsieur Jean-François René, directeur général.**

**À 20 h, la mairesse déclare la séance ouverte.**

**Absent : aucun**

**No 5712-09-16**  
Adoption de  
l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour en retirant le point 8.3.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 8 août 2016

**5. Finances, Administration et Greffe**

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états comparatifs et états financiers
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Adoption du règlement n° 359-01-2016 modifiant le règlement n° 359-2014 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus
- 5.4 Adoption du règlement n° 314-01-2016 modifiant le règlement n° 314-2012 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
- 5.5 Acquisition du lot 5 412 820, chemin des Merisiers
- 5.6 Acquisition du lot 1 921 130, chemin des Capelans
- 5.7 Réaffectation du surplus accumulé au fonds d'administration
- 5.8 Autorisation d'achat et d'installation d'un système de caméras de surveillance à la mairie
- 5.9 Autorisation d'achat de logiciel de la firme PG Solutions

- 5.10 Demande d'appui – Projet d'école primaire alternative publique dans la MRC des Pays-d'en-Haut
- 5.11 Don au montant de 500 \$ à la Fondation La traversée

## **6. Travaux publics**

- 6.1 Avis de motion – Règlements décrétant l'entretien hivernal des chemins privés ouverts au public
- 6.2 Octroi de contrat – Déneigement du stationnement de l'hôtel de ville, du garage municipal et de l'entrée de la piste Loken
- 6.3 Octroi de contrat – Déneigement du stationnement de la caserne de pompiers
- 6.4 Octroi de contrat – Déneigement du stationnement du Centre communautaire sur le chemin Fournel
- 6.5 Octroi de contrat – Déneigement du stationnement du Centre communautaire sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs
- 6.6 Octroi de contrat – Déneigement du stationnement de la bibliothèque municipale et de l'édifice de rangement du Service des Loisirs
- 6.7 Octroi de contrat - Déneigement du stationnement du Parc Parent
- 6.8 Autorisation d'achat de trois cents (300) unités d'éclairage routier DEL
- 6.9 Octroi de contrat – Installation d'unités d'éclairage routier DEL
- 6.10 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réparer les fissures, l'accotement et l'asphalte sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs

## **7. Loisirs, Culture et Vie communautaire**

- 7.1 Mise en vente de biens excédentaires de l'église de Sainte-Anne-des-Lacs
- 7.2 Directives de modifications – Travaux de mise aux normes du Centre communautaire

## **8. Urbanisme**

- 8.1 Constat d'infraction concernant des travaux de construction effectués sans permis sur le lot 1 919 761
- 8.2 Demande d'arrêt des procédures pour le dossier concernant la propriété portant le numéro de lot 1 921 279
- 8.3 RETIRÉ - Mandat aux procureurs de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour le dossier concernant la propriété portant le numéro de lot 1 920 635

## **9. Sécurité publique et Incendie**

- 9.1 Signalisation routière - Installation d'un panneau d'arrêt obligatoire sur le chemin des Cannas au coin du chemin des Cailles
- 9.2 Signalisation routière - Installation de deux panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection des chemins des Abeilles
- 9.3 Réaffectation budgétaire du poste 02 22000 454 (Formation) au poste 02 22000 141 (Salaires et entraînements)
- 9.4 Réaffectation budgétaire du poste 03 31000 000 (Immobilisations) au poste 02 22000 650 (Vêtements et accessoires)
- 9.5 Acceptation de démission d'un pompier
- 9.6 Ouverture de poste de pompier
- 9.7 Remerciement de deux (2) pompiers
- 9.8 Autorisation d'inscription à une formation en désincarcération
- 9.9 Autorisation – Envoi d'une lettre à la Municipalité de Mille-Isles
- 9.10 Mandat – Préparation d'un dossier adressé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Modification de la configuration des panneaux de signalisations – Secteur Parc Henri-Piette
- 9.11 Autorisation d'inscription à la formation Intitulée *Introduction à la sécurité civile*

## **10. Environnement**

- 10.1 Engagement de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs – Quai Île Benoit

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mot de la  
maire  
et des conseillers

La mairesse et les conseillers font rapport verbal aux citoyens relativement aux différents dossiers d'actualités.

Questions  
écrites d'intérêt  
public

**No 5713-09-16**  
Adoption du  
procès-verbal  
du 8 août 2016

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal du 8 août 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 5714-09-16**  
Comptes payés  
et à payer

Madame Monique Monette Laroche, mairesse, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu qu'elle est directement concernée par cette dernière et s'abstient de voter. En effet, des factures concernent les fils de madame la mairesse.

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 août 2016 pour un montant de 140 517,86 \$ - chèques numéros 13290 et 13291, 13382 à 13388 et 13391.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2016 au montant de 131 791,12 \$ - chèques numéros 13392 à 13490.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dépôt des états  
comparatifs et  
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 août 2016 sont déposés au conseil.

**No 5715-09-16**  
Autorisation de  
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2 500 \$ chacune.

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

|                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| CTM Centre de téléphone mobile    | 4 968,00 \$ |
| Entretien Ménager DFL Inc.        | 2 430,75 \$ |
| Multi Routes inc.                 | 3 080,00 \$ |
| Maintenance Patrick Laroche inc.  | 2 888,00 \$ |
| Lafarge                           | 2 913,08 \$ |
| Excavation Gilles et Mathieu inc. | 3 459,64 \$ |

|  |              |
|--|--------------|
| Excavation Gilles et Mathieu inc.      | 3 498,61 \$  |
| Les Excavations G. Paquin inc.         | 2 661,64 \$  |
| Dynamitage St-Pierre                   | 2 965,00 \$  |
| Dynamitage St-Pierre                   | 4 988,00 \$  |
| Rona H. Dagenais & Fils inc.           | 4 228,00 \$  |
| Parc aquatique Mont Saint-Sauveur      | 3 519,36 \$  |
| Scellement de fissures d'asphalte inc. | 5 999,00 \$  |
| Sani-Services G. Thibault inc.         | 18 979,37 \$ |
| Sani-Services G. Thibault inc.         | 7 698,71 \$  |
| Corporation financière Mackenzie       | 18 011,18 \$ |
| Corporation financière Mackenzie       | 7 952,26 \$  |
| USD Loubac                             | 2 561,14 \$  |
| Pavage Jérômien                        | 10 579,80 \$ |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 5716-09-16**  
Adoption du  
règlement  
n° 359-01-2016  
modifiant le  
règlement  
n° 359-2014  
adoptant le code  
d'éthique  
et de déontologie  
des élus

**Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 359-01-2016  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 359-2014 ADOPTANT LE  
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 8 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté :

**ARTICLE 1** Le règlement numéro 359-2014 est modifié en y ajoutant l'article suivant :

« 15.1

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation

d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »

**ARTICLE 2** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Monique Monette Laroche  
Mairesse

---

Jean-François René  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 5717-09-16**  
Adoption du  
règlement  
n° 314-01-2016  
modifiant le  
règlement  
n° 314-2012  
adoptant le code  
d'éthique et de  
déontologie des  
employés de la  
Municipalité de  
Sainte-Anne-  
des-Lacs

**Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 314-01-2016  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 314-2012  
ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE  
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DES-LACS**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 8 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté :

**ARTICLE 1** Le règlement numéro 314-2012 est modifié en y ajoutant l'article suivant :

« 13.1

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »

**ARTICLE 2** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Monique Monette Laroche  
Mairesse

---

Jean-François René  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 5718-09-16**  
Acquisition du lot  
5 412 820, chemin  
des Merisiers

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs procède à l'achat du lot 5 412 820 sur le chemin des Merisiers pour la somme de un dollar (1 \$).

De mandater M<sup>e</sup> Carole Forget pour la préparation de tous les documents nécessaires à l'achat.

D'autoriser la mairesse ainsi que le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'achat ainsi que tous documents s'y rapportant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c.: Me Carole Forget  
Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne en comptabilité

**No 5719-09-16**  
Acquisition du lot  
1 921 130, chemin  
des Capelans

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs procède à l'achat du lot 1 921 130 sur le chemin des Capelans pour la somme de quarante-trois mille cinq cents dollars (43 500 \$).

De mandater M<sup>e</sup> Carole Forget pour la préparation de tous les documents nécessaires à l'achat.

D'autoriser la mairesse ainsi que le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'achat ainsi que tous documents s'y rapportant.

De prendre les sommes nécessaires à même le surplus accumulé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c.: Me Carole Forget  
Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne en comptabilité

**No 5720-09-16**  
Réaffectation du  
surplus accumulé  
au fonds  
d'administration

Attendu que le règlement numéro 399-2016 prévoit une affectation du montant de 21 250 \$ du surplus accumulé au fonds d'administration;

Attendu que le règlement numéro 401-2016 prévoit une affectation du montant de 8 250 \$ du surplus accumulé au fonds d'administration;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De réaffecter le montant de 29 500,00 \$ du surplus accumulé au fonds d'administration.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c.: Technicienne en comptabilité

**No 5721-09-16**  
Autorisation d'achat et d'installation d'un système de caméras de surveillance à la mairie

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu qu'il est directement concerné par cette dernière et s'abstient donc de voter.

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à retenir les services de l'entreprise Sécur-Icare pour l'achat et l'installation d'un système de caméras de surveillance à la mairie au coût de 4 644,00 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc: Sécur-Icare  
Technicienne en comptabilité

**No 5722-09-16**  
Autorisation d'achat de logiciel de la firme PG Solutions

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a obtenu deux (2) prix des firmes suivantes pour le logiciel *Qualité des services*, lequel permet la gestion des plaintes et des requêtes;

| Firme            | Coût avant taxes | Coût annuel |
|------------------|------------------|-------------|
| PG Solutions     | 6 763,00 \$      | 800 \$      |
| ICO technologies | 5 395,00 \$      | 1 500 \$    |

Attendu que le coût du contrat de soutien annuel de la firme PG Solutions est beaucoup moins élevé que celui de la firme ICO technologies;

Attendu que PG Solutions devient moins cher dès la deuxième année d'utilisation;

Attendu que le logiciel de PG Solutions est plus compatible avec les logiciels de la Municipalité;

Attendu que les membres du comité des ressources humaines recommandent l'achat du logiciel de la firme PG Solutions;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à faire l'achat du logiciel *Qualité des services* de la firme PG Solutions au coût de 6 763,00 \$, plus les frais



de soutien annuels au montant de 800 \$ par année.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc: PG Solutions  
Technicienne en comptabilité

**No 5723-09-16**  
Demande d'appui –  
Projet d'école  
primaire alternative  
publique dans la  
MRC des Pays-  
d'en-Haut

Attendu la demande d'appui du *Comité fondateur du projet d'école primaire alternative publique de la MRC des Pays-d'en-Haut* dans ses démarches auprès de la Commission Scolaire des Laurentides, relativement au projet d'ouverture d'une école alternative publique dans la MRC des Pays-d'en-Haut;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le *Comité fondateur du projet d'école primaire alternative publique de la MRC des Pays-d'en-Haut* dans ses démarches auprès de la Commission Scolaire des Laurentides, relativement au projet d'ouverture d'une école alternative publique dans la MRC des Pays-d'en-Haut.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : *Comité fondateur du projet d'école primaire alternative publique de la MRC des Pays-d'en-Haut*

**No 5724-09-16**  
Don au montant  
de 500 \$  
à la Fondation  
La traversée

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De faire un don de 500 \$ à la Fondation La Traversée.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne en comptabilité

Avis de motion –  
Règlements  
décrétant l'entretien  
hivernal des  
chemins privés  
ouverts au public

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Harvey, conseiller de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, des règlements décrétant l'entretien hivernal des chemins privés suivants ouverts au public :

- Chemin des Acacias
- Chemin des Capelans
- Chemin des Carouges
- Chemin des Chatons
- Chemin des Edelweiss
- Chemin des Mulots
- Chemin des Oies
- Chemin de l'Omble
- Chemin des Perce-neige
- Chemin des Peupliers
- Chemin de la Plume-de-feu
- Chemin des Pluviers
- Partie du chemin des Pensées
- Chemin des Orchidées

- Chemin des Rossignols

**No 5725-09-16**  
Octroi de contrat –  
Déneigement du  
stationnement de  
l'hôtel de ville, du  
garage municipal  
et de l'entrée de  
la piste Loken

Attendu que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le déneigement du stationnement de l'hôtel de ville, du garage municipal et de l'entrée de la piste Loken;

Attendu que les soumissions suivantes ont été reçues;

| <b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>     | <b>PRIX<br/>avant taxes</b> |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Excavation Kevin Barrett enr.     | 3 940,00 \$                 |
| Excavation Gilles et Mathieu inc. | 4 300,00 \$                 |
| Maintenance Patrick Laroche inc.  | 5 980,00 \$                 |

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de déneigement du **stationnement de l'hôtel de ville, du garage municipal et de l'entrée de la piste Loken** à l'entreprise Excavation Kevin Barrett enr. au prix de 3 940,00 \$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c.: Excavation Kevin Barrett enr.  
Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne en comptabilité

*Nota Bene* : Le prix du contrat de déneigement des stationnements de l'hôtel de ville et du garage municipal pour la saison 2015-2016 était de 4 500 \$.

**No 5726-09-16**  
Octroi de contrat –  
Déneigement du  
stationnement de  
la caserne de  
pompiers

Attendu que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le déneigement du stationnement de la caserne de pompiers;

Attendu que les soumissions suivantes ont été reçues;

| <b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>     | <b>PRIX<br/>avant taxes</b> |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Excavation Gilles et Mathieu inc. | 4 900,00 \$                 |
| Excavation Kevin Barrett enr.     | 4 960,00 \$                 |
| Maintenance Patrick Laroche inc.  | 4 945,00 \$                 |

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de déneigement du **stationnement de la caserne de pompiers** à l'entreprise Excavation Gilles et Mathieu inc. au coût de 4 900,00 \$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c.: Excavation Gilles et Mathieu inc.  
Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne en comptabilité

*Nota Bene* : Le prix du contrat de déneigement du stationnement de la caserne de pompiers pour la saison 2015-2016 était de 3 350 \$.

**No 5727-09-16**  
Octroi de contrat –  
Déneigement du  
stationnement  
du Centre  
communautaire sur  
le chemin Fournel

Attendu que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le déneigement du stationnement du Centre communautaire sur le chemin Fournel;

Attendu que les soumissions suivantes ont été reçues;

| <b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>     | <b>PRIX<br/>avant taxes</b> |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Excavation Gilles et Mathieu inc. | 3 200,00 \$                 |
| Excavation Kevin Barrett enr.     | 3 420,00 \$                 |
| Maintenance Patrick Laroche inc.  | 3 490,00 \$                 |

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de déneigement du **stationnement du Centre communautaire sur le chemin Fournel** à l'entreprise Excavation Gilles et Mathieu inc. au coût de 3 200,00 \$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c.: Excavation Gilles et Mathieu inc.  
Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne en comptabilité

*Nota Bene* : Le prix du contrat de déneigement du stationnement du Centre communautaire sur le chemin Fournel pour la saison 2015-2016 était de 4 000 \$.

**No 5728-09-16**  
Octroi de contrat –  
Déneigement du  
stationnement  
du Centre  
communautaire sur  
le chemin Sainte-  
Anne-des-Lacs

Attendu que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le déneigement du stationnement du Centre communautaire sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu que les soumissions suivantes ont été reçues;

| <b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>     | <b>PRIX<br/>avant taxes</b> |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Excavation Kevin Barrett enr.     | 3 000,00 \$                 |
| Maintenance Patrick Laroche inc.  | 3 190,00 \$                 |
| Excavation Gilles et Mathieu inc. | 3 200,00 \$                 |

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de déneigement du **stationnement du Centre communautaire sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs** à l'entreprise Excavation Kevin Barrett enr. au coût de 3 000,00 \$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c.: Excavation Kevin Barrett enr.  
Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne en comptabilité

*Nota Bene* : Le prix du contrat de déneigement du stationnement du Centre communautaire sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs pour la saison 2015-2016 était de 3 290 \$.

**No 5729-09-16**  
Octroi de contrat –  
Déneigement du  
stationnement  
de la  
bibliothèque  
municipale et de  
l'édifice de  
rangement du  
Service des Loisirs

Attendu que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le déneigement du stationnement de la bibliothèque municipale et de l'édifice de rangement du Service des Loisirs;

Attendu que les soumissions suivantes ont été reçues;

| <b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>     | <b>PRIX<br/>avant taxes</b> |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Excavation Gilles et Mathieu inc. | 3 400,00 \$                 |
| Maintenance Patrick Laroche inc.  | 3 695,00 \$                 |
| Excavation Kevin Barrett enr.     | 3 760,00 \$                 |

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente

résolution;

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de déneigement du **stationnement de la bibliothèque municipale et de l'édifice de rangement du Service des Loisirs** à l'entreprise Excavation Gilles et Mathieu inc. au coût de 3 400,00 \$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Excavation Gilles et Mathieu inc.  
Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne en comptabilité

*Nota Bene* : Le prix du contrat de déneigement de la bibliothèque municipale et de l'édifice de rangement du Service des Loisirs pour la saison 2015-2016 était de 3 900 \$.

**No 5730-09-16**  
Octroi de contrat -  
Déneigement du  
stationnement du  
Parc Parent

Attendu que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le déneigement du stationnement du Parc Parent;

Attendu que les soumissions suivantes ont été reçues;

| <b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>     | <b>PRIX<br/>avant taxes</b> |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Excavation Gilles et Mathieu inc. | 1 900,00 \$                 |
| Maintenance Patrick Laroche inc.  | 2 190,00 \$                 |

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de déneigement du **stationnement du Parc Parent** à l'entreprise Excavation Gilles et Mathieu inc. au coût de 1 900,00 \$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c.: Excavation Gilles et Mathieu inc.  
Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne en comptabilité

*Nota Bene* : Le prix du contrat de déneigement du stationnement du Parc Parent pour la saison 2015-2016 était de 1 400 \$.

**No 5731-09-16**

Attendu que des soumissions ont été demandées par un appel d'offres

Autorisation  
d'achat de  
trois cents (300)  
unités d'éclairage  
routier DEL

publié sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO) pour  
l'achat de trois cents (300) unités d'éclairage routier DEL;

Attendu que les soumissions suivantes ont été reçues;

| <b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b> | <b>PRIX<br/>avant taxes</b> |
|-------------------------------|-----------------------------|
| Lumen                         | 71 166,00 \$                |
| Westburne Groupe Rexel        | 74 350,00 \$                |
| Dubo Électrique Ltée          | 76 183,30 \$                |
| Schröder Inc.                 | 91 208,20 \$                |

Attendu que les analyses du directeur du Service des Travaux publics  
ont démontré que le retour sur l'investissement serait d'environ six  
virgule sept (6,7) années, en tenant compte des économies en énergie  
et en entretien;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente  
résolution;

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller,  
appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à  
l'unanimité :

De retenir la soumission de l'entreprise Lumen pour l'achat de trois  
cents (300) unités d'éclairage routier DEL au coût de 71 166,00 \$ taxes  
en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

De financer cet achat par le fonds de roulement qui sera remboursé  
sur une période de cinq (5) ans.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c.: Lumen  
Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne en comptabilité

**No 5732-09-16**  
Octroi de contrat –  
Installation  
d'environ  
trois cents (300)  
unités d'éclairage  
routier DEL

Attendu que des soumissions sur invitation ont été demandées pour  
l'installation d'environ trois cents (300) unités d'éclairage routier DEL;

Attendu que les soumissions suivantes ont été reçues;

| <b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>                | <b>PRIX<br/>avant taxes</b> |
|--|-----------------------------|
| Laurin Laurin (1991) inc.                    | 17 700,00 \$                |
| Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée | 18 630,00 \$                |
| Lumidaire inc.                               | 24 750,00 \$                |

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente  
résolution;

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat d'installation d'environ trois cents (300) unités d'éclairage routier DEL à l'entreprise Laurin Laurin (1991) inc. au coût de 17 700,00 \$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

De financer cet achat par le fonds de roulement qui sera remboursé sur une période de cinq (5) ans.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c.: Laurin Laurin (1991) inc.  
Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne en comptabilité

**No 5733-09-16**  
Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réparer les fissures, l'accotement et l'asphalte sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs

Il est proposé par monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'effectuer les réparations quant aux fissures, l'accotement et l'asphalte sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c.: Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports  
Directeur du Service des Travaux publics

**No 5734-09-16**  
Mise en vente de biens excédentaires de l'église de Sainte-Anne-des-Lacs

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De mettre en vente les actifs excédentaires de l'église de Sainte-Anne-des-Lacs selon les conditions suivantes :

- Les offres devront être reçues au bureau du directeur général, au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs, JOR 1BO dans des enveloppes scellées portant la mention « Vente d'actifs excédentaires » avant 16 h, le vendredi 30 septembre 2016 et seront ouvertes publiquement le jour même, au même endroit en présence d'au moins deux (2) témoins;
- Indication claire des items et du prix offert;
- Une enveloppe scellée par item.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c.: Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire  
Technicienne en comptabilité

**No 5735-09-16**  
Directives de modifications – Travaux de mise aux normes du

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver les directives de modifications suivantes relativement aux

Centre  
communautaire

travaux de mise aux normes du Centre communautaire.

| <b>DIRECTIVE</b> | <b>DESCRIPTION</b>                               | <b>Montant<br/>avant taxes</b> |
|------------------|--|--------------------------------|
| PMA-07           | Réduction de la marche                           | 3 523,82 \$                    |
| PMA-09           | Crédit portes, cloison                           | (1 352,61 \$)                  |
| ME-01            | Plomberie, électricité, roc                      | 6 210,31 \$                    |
| PMA-10           | Cloison, démolir fenêtre, trappes d'accès        | 4 632,00 \$                    |
| ME-02-R1         | Divers travaux en électricité                    | 822,10 \$                      |
| ME-03            | Divers travaux en électricité                    | 326,94 \$                      |
| AMA-06           | Ajout d'un scellant pour calcium – plancher bois | 1 789,02 \$                    |
| <b>TOTAL</b>     |  | <b>15 952,48 \$</b>            |

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c.: Nom de l'entrepreneur / du professionnel  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire  
Technicienne en comptabilité

**No 5736-09-16**  
Constat  
d'infraction  
concernant  
des travaux  
de construction  
effectués  
sans permis sur  
le lot 1 919 761

Attendu que vers le 19 et/ou 20 et/ou 21 juillet 2016, des inspections ont permis de constater des travaux sans permis de construction et outrepassant ceux autorisés par le certificat émis pour lot 1 919 761;

Attendu que le propriétaire du lot 1 919 761 était au courant qu'un arrêt des travaux était en vigueur sur son terrain et qu'il a choisi de poursuivre ou de laisser poursuivre les travaux malgré tout;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de l'Urbanisme à délivrer un constat d'infraction au propriétaire du lot 1 919 761 pour avoir effectué des travaux sans permis.

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la Cour municipale.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de l'Urbanisme

**No 5737-09-16**  
Demande d'arrêt  
des procédures  
pour le dossier

Attendu que suivant la résolution numéro 4966-09-14, la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a entrepris en 2014 des procédures judiciaires à la Cour municipale de Sainte-Adèle contre la propriétaire du lot 1 921 279 pour des travaux non-conformes;



concernant la  
propriété portant  
le numéro de lot  
1 921 279

Attendu qu'une entente hors Cour a été conclue entre la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et la propriétaire du lot 1 921 279;

Attendu que des travaux conformes à la réglementation ont été réalisés par la propriétaire du lot 1 921 279 pour corriger la situation dérogatoire;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'annuler la résolution numéro 4966-09-14.

D'arrêter les procédures à la cour municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de l'Urbanisme

Mandat aux  
procureurs de la  
Municipalité de  
Sainte-Anne-  
des-Lacs pour  
le dossier  
concernant la  
propriété portant  
le numéro de lot  
1 920 635

RETIRÉ

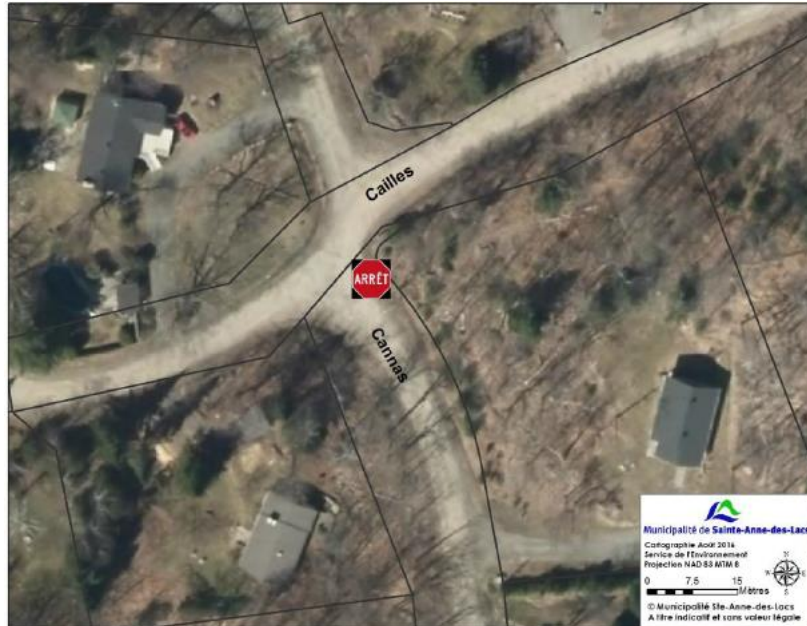
**No 5738-09-16**  
Signalisation  
routière -  
Installation d'un  
panneau d'arrêt  
obligatoire sur le  
chemin des  
Cannas au coin du  
chemin des Cailles

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique et incendie d'installer un panneau d'arrêt obligatoire sur le chemin des Cannas, en direction nord au coin du chemin des Cailles, ceci afin d'assurer la sécurité des usagers;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire sur le chemin des Cannas, en direction nord, au coin du chemin des Cailles.



## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie

### No 5739-09-16

Signalisation routière –

Installation de deux panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection des chemins des Abeilles et des Abeilles

Attendu les plaintes reçues de citoyens lors des visites de prévention dans le secteur du chemin des Abeilles;

Attendu la vérification dudit secteur effectuée par le directeur du Service de la Sécurité publique et incendie et le directeur du Service des Travaux publics;

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique et incendie d'installer deux (2) panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection du chemin des Abeilles et des Abeilles.

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'installation de deux (2) panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection du chemin des Abeilles et des Abeilles.



### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie

**No 5740-09-16**  
Réaffectation  
budgétaire du  
poste  
02 22000 454  
(Formation) au  
poste  
02 22000 141  
(Salaires et  
entraînements)

Attendu qu'il y a lieu de réaffecter le montant de 3 736 \$ provenant du poste budgétaire 02 22000 454 (Formation) au poste budgétaire 02 22000 141 (Salaires et entraînements);

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

De réaffecter le montant de 3 736 \$ provenant du poste budgétaire 02 22000 454 (Formation) au poste budgétaire 02 22000 141 (Salaires et entraînements).

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie

**No 5741-09-16**  
Réaffectation  
budgétaire  
du poste  
03 31000 000  
(immobilisations)  
au poste  
02 22000 650  
(Vêtements et  
accessoires) et  
autorisation  
d'achat de  
bottes pour  
les pompiers

Attendu qu'il y a lieu de réaffecter le montant de 3 800 \$ provenant du poste budgétaire 03 31000 000 (Immobilisations) au poste budgétaire 02 22000 650 (Vêtements et accessoires);

Attendu que ledit montant servira à faire l'acquisition de bottes de sécurité pour tous les pompiers;

Attendu que lesdites bottes devront demeurer dans les casiers des pompiers à la caserne en tout temps;

Attendu que des prix ont été demandés auprès des fournisseurs suivants pour l'achat de bottes de sécurité;

| <b>ENTREPRISE</b>          | <b>PRIX / PAIRE<br/>AVANT TAXES</b> |
|----------------------------|-------------------------------------|
| CLB Uniformes inc.         | 139,50 \$                           |
| Antonio Moreau (1984) Ltée | 146,40 \$                           |
| Latulippe                  | 159,94 \$                           |

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de la Sécurité publique et incendie à faire l'acquisition de bottes de sécurité pour tous les pompiers, de l'entreprise CLB Uniformes inc. au coût de 139,50 \$/paire, taxes en sus.

De réaffecter le montant de 3 800 \$ provenant du poste budgétaire 03 31000 000 (Immobilisations) au poste budgétaire 02 22000 650 (Vêtements et accessoires).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie

**No 5742-09-16**  
Acceptation de  
démission d'un  
pompier

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une lettre de démission de monsieur Hugo Brissette, pompier;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la démission de monsieur Hugo Brissette, pompier, en date du 31 août 2016.

De remercier monsieur Brissette pour son implication à titre de pompier à temps partiel sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie

**No 5743-09-16**  
Ouverture de  
poste de  
pompier

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique et incendie de combler le poste vacant suite à la démission d'un pompier;

Attendu qu'il y a lieu de débiter le processus d'embauche d'un pompier, et ce, dès que possible;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de la Sécurité publique et incendie à débiter le processus d'embauche d'un pompier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie

**No 5744-09-16**  
Remerciement  
de deux (2)  
pompiers

Attendu la recommandation du directeur du Service de Sécurité publique et incendie de procéder au remerciement de messieurs Daniel Laroche et Yann Berthelette, pompiers à la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, et ce, en date du 12 septembre 2016;

Attendu que la principale raison du remerciement est l'inactivité (aucune participation et présence) depuis l'année 2013;

Attendu que messieurs Laroche et Berthelette devront retourner les biens et équipements appartenant à la Municipalité, et ce, dans les plus brefs délais;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, appuyé par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

De procéder au remerciement de messieurs Daniel Laroche et Yann Berthelette, pompiers à la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, en date du 12 septembre 2016.

D'exprimer nos gratitude à messieurs Laroche et Berthelette pour leur implication à titre de pompiers à temps partiel sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Messieurs Daniel Laroche et Yann Berthelette  
Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie

**No 5745-09-16**  
Autorisation  
d'inscription à  
une formation en  
désincarcération

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique et incendie d'inscrire monsieur Ghislain Laroche, officier, à la formation spécialisée en désincarcération offerte par l'École nationale des pompiers du Québec;

Attendu que ladite formation est prévue au budget 2016;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription de monsieur Ghislain Laroche, officier, à une formation en désincarcération d'une durée de 30 heures auprès de l'École nationale des pompiers du Québec pour au coût d'environ 975 \$.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie

**No 5746-09-16**  
Autorisation –  
Envoi d'une  
lettre à la  
Municipalité de  
Mille-Isles

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique et incendie d'envoyer une lettre adressée à la Municipalité de Mille-Isles leur demandant de cesser l'utilisation de notre fréquence radio DUPLEX, et ce, au plus tard le 31 mars 2017;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de la Sécurité publique et incendie à envoyer une lettre à la Municipalité de Mille-Isles leur demandant de cesser l'utilisation de notre fréquence radio DUPLEX, et ce, au plus tard le 31 mars 2017.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie

**No 5747-09-16**  
Mandat –  
Préparation d'un  
dossier adressé  
au ministère des  
Transports, de la  
Mobilité durable et  
de l'Électrification  
des transports –  
Modification de la  
configuration des  
panneaux de  
signalisations –  
Secteur Parc  
Henri-Piette

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique de produire un dossier adressé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification (MTMDET) des transports relativement à une demande de modification de la configuration actuelle des panneaux de signalisations sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs dans le secteur du Parc Henri-Piette;

Attendu que ledit dossier devra comporter des recommandations pour une nouvelle configuration des panneaux de signalisation sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs dans le secteur du Parc Henri-Piette;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs attendra le résultat de cette requête auprès du MTMDET avant de procéder au renforcement auprès des usagers routiers;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De mandater le directeur du Service de la sécurité publique et incendie à produire un dossier adressé au MTMDET relativement à une demande de modification de la configuration actuelle des panneaux de signalisations sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs dans le secteur du Parc Henri-Piette.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie

**No 5748-09-16**  
Autorisation  
d'inscription à la  
formation  
Intitulée  
*Introduction à la  
sécurité civile*

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique et incendie de participer à la formation intitulée *Introduction à la sécurité civile* offerte par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;

Attendu que ladite formation est une première étape dans le cadre de l'établissement et la mise en place d'un plan de mesures d'urgence municipale prévu pour 2017;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription du directeur du Service de la Sécurité publique et incendie à la formation intitulée *Introduction à la sécurité civile* auprès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec le 26 octobre 2016 à Mirabel, au coût de 125,00 \$ taxes en sus. Les frais inhérents à cette formation seront payés par la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie

**No 5749-09-16**  
Engagement de  
la Municipalité  
de Sainte-Anne-  
des-Lacs –  
Quai Île Benoit

Attendu que le projet de l'installation d'un quai et d'une passerelle en rive et littoral du lac Marois sur l'Île Benoît doit être réalisé en conformité avec les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Attendu qu'en date du 25 août 2016, dans une deuxième correspondance de l'analyste du MDDELCC, le ministère demande à la Municipalité de fournir d'autres informations quant au projet;

Attendu que l'analyste du MDDELCC requiert une délimitation de la ligne naturelle des hautes eaux en période de crue ainsi que des précisions d'implantation;

Attendu que ces analyses pourront être effectuées au printemps 2017;

Attendu que la Municipalité s'engage à faire réaliser ces validations;

En conséquence des attendus qui font partie de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs s'engage à réaliser la validation de la position de la ligne des hautes eaux du lac Marois, sur l'Île Benoit, ceci au printemps 2017 au moment de la crue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directrice du Service de l'Environnement

Varia

Correspondance La correspondance des mois de juillet, août et septembre 2016 est déposée au Conseil.

Période de questions Le public pose ses questions au conseil municipal.  
Début : 20 h 50  
Fin : 21 h 45

**No 5750-09-16** Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par  
Levée de la monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité de  
séance clore à 21 h 45 la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Monique Monette Laroche  
Mairesse

---

Jean-François René  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier